

COMMUNE DE SAINT-LAURENT

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2023

Le trois avril deux mille vingt-trois, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué le 27 mars 2023, s'est réuni à la salle de réunion de Saint-Laurent, sous la présidence de Madame Jocelyne TREVISAN, maire.

PRÉSENTS : TREVISAN Jocelyne, GHILARDI Stéphanie, MINER Bernadette, DELOGE Stéphanie, GODEFROY Fabien, TROUGNAC Marie-Claire, FRAU Émilie, DELMAS Manon, CUEVAS Patricia, CLUA Guy, LAFERRIERE Maxime. BOUSQUET Thomas (arrivé à 19 h 15).

ABSENTS, EXCUSES : HENAFF Ludovic, LONDERO Bernard,

POUVOIRS : HENAFF Ludovic à DELOGE Stéphanie.

Mme Bernadette MINER est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Lecture et approbation des procès-verbaux des séances du 30.01.23 et du 11.03.23
- 2 – Vote du compte de gestion 2022.
- 3 – Vote du compte administratif 2022.
- 4 – Affectation du résultat.
- 5 – Vote du budget 2023.
- 6 – Vote des taux d'imposition 2023.
- 7 – Création poste adjoint technique à temps non complet service scolaire.
- 8 – Motion zéro artificialisation des sols.
- 9 – Questions diverses.

Lectures et approbations procès-verbaux des deux séances : 30.01.23 et 11.03.23 :

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les deux procès-verbaux des 30 janvier et 11 mars 2023.

Vote du Compte Administratif 2022.

Madame le Maire se retire et le conseil municipal, sous la présidence de Mme GHILARDI Stéphanie, vote à l'unanimité le compte administratif dont les résultats sont :

Section d'investissement

- Dépenses	287 912,16
- Recettes	295 591,87
- Déficit	7 679,71

Section de fonctionnement

- Dépenses	494 704,70
- Recettes	611 686,28
- Excédent	116 981,58

Résultat global : excédent 124 661,29

Vote du Compte de Gestion 2022

Après présentation des comptes, le conseil municipal vote le compte de gestion établi par le Trésorier.

Vote de l'affectation du résultat

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, affecte le résultat de l'exercice 2020 comme suit :

- Résultat investissement : excédent	7 679,71
- Report en fonctionnement	116 981,58

Vote du Budget 2023

Le conseil municipal, à l'unanimité vote le budget présenté par Madame le Maire, s'équilibrant ainsi qu'il suit, en recettes et dépenses :

- Section de fonctionnement 640 278
- Section d'investissement 195 000

Vote des subventions allouées aux associations pour 2023

ASS. Coopérative scolaire	200
ADMR Services ménagers	100
ADMR services soins	100
Amicale sapeurs-pompiers	100
ASS. Donneurs sang	100
ASS. Les doux dingues	50
ASS. Parents élèves école St Laurent	200
ASS. Sports et loisirs Laurentais	600
Basket club Portais	500
Comité anciens comb Algérie, Tunisie, Maroc	100
Comité des Fêtes St Laurent	600
Cyclo club Deux Rives	50
FNATH	50
La Cordée Garonnaise	350
Prévention routière	100
Sté Chasse	150
U.S. Port Sainte Marie/Feugarolles	500
U.S.P.L.	500
Asso. Climatologique	50
Asso, pêcheurs portais	150
	4100

Vote des taux d'imposition 2023

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, vote les taux d'imposition de l'année 2023 comme suit :

- ✓ Taxe Foncière Bâti 44,36 %
- ✓ Taxe Foncière Non Bâti 87,76 %
- ✓ Contribution Foncière des Entreprises 23,12 %

Délibération création de poste, contrat à durée déterminée – adjoint technique 2^{ème} classe, temps non complet, école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet, durée hebdomadaire de travail 30 heures, à compter du 24 avril 2023.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Madame le Maire pour effectuer les démarches et signer les pièces nécessaires.

Motion zéro artificialisation des sols.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, désapprouve à l'unanimité.

Questions diverses :

Les buses dans le fossé sur la route du Paravis date de 1963-64 lors du remembrement. Les Coteaux de Gascogne ont fait des travaux dernièrement. La CCCCPC Fait les travaux, la mairie de SAINT-LAURENT paie la buse, Devis pour la buse environs 800.00 €.

Le Conseil Municipal est d'accord

Séance levée à 20 h 27.